

LUTTERBACH

Le groupe scolaire René-Cassin inauguré

L'école René-Cassin de Lutterbach, rénovée, n'est pas encore totalement terminée (elle le sera en novembre, exactement deux ans après le lancement des travaux), mais parfaitement fonctionnelle. Le premier acte de la cérémonie d'inauguration a été le dévoilement de la plaque apposée au local flambant neuf de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, par Robert Bach, qui en est membre actif depuis soixante-treize ans. La salle porte à présent son nom. La Conférence libère ainsi la place qu'elle occupait dans le sous-sol de la mairie et qui est récupérée par l'Association d'histoire qui gagne une deuxième pièce.

Après la visite de ce local, celle du nouveau gymnase attenant : un soin particulier a été apporté à la lumière et à l'acoustique ; puis découverte de quelques salles des écoles maternelle et élémen-

taire. « *Le triple vitrage, l'isolation et les nouveaux stores vont permettre de réduire la chaleur torride d'été, a signalé le maire, Rémy Neumann. Par ailleurs, ils réduiront aussi la consommation d'énergie : on n'a conservé qu'un radiateur sur trois.* »

D'une pierre trois coups

Enfin, le très nombreux public (au rang duquel on comptait la sénatrice Patricia Schillinger, le député Bruno Fuchs, le député honoraire Francis Hillmeyer, le conseiller départemental Vincent Hagenbach et l'inspectrice de circonscription Marie Perpina) a pu admirer les tableaux interactifs qui équiperont toutes les classes. Mais le maire s'est dit « *déçu par la faiblesse de la subvention de l'État* » pour une dépense de 5,6 millions d'euros, « *le plus*



Les salles de classe maternelles et élémentaires ont été rénovées et seront toutes équipées de tableaux interactifs.

Photo L'Alsace

gros investissement jamais réalisé dans la commune ». L'État a participé pour 317 330 €, le conseil départemental (dont le porte-parole était le conseiller Vincent Hagenbach) pour 170 000 €, la Région Grand Est pour

221 800 €, EDF pour 20 000 € et le député Francis Hillmeyer pour 30 000 €, sur sa réserve parlementaire. Il reste donc à la charge de la commune (qui récupérera 924 900 € de TVA) 3,926 970 € millions.